Publié le 18/01/2023



ID: 045-214502692-20230116-2023_003-DE FINANCES – Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour l'accélération de la transition ecologique dans les territoires - Projet de géothermie du groupe scolaire et de la salle des fêtes

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2023

N° 2023-003

FINANCES – Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires - Projet de géothermie du groupe scolaire et de la salle des fêtes

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h45, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents:

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Sébastien GALERON

En exercice: 21 Présents: 18 Votants: 21

Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Christine ADRIAN

Pouvoirs: Valérie LABOUACHRAà Joël GIRARD Raymond DOUAREà Eric DODET Christine ADRIAN à Marie-Françoise QUERE

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Publié le 18/01/2023



N° 2023-003

ID: 045-214502692-20230116-2023_003-DE

FINANCES – Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires - Projet de géothermie du groupe scolaire et de la salle des fêtes

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article 131 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

Vu le guide du « Fonds vert » à l'intention des décideurs locaux de janvier 2023

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement

Monsieur le Maire expose le projet de géothermie du groupe scolaire et de la salle des fêtes dont le coût est estimé, sur la base de devis, à 324 602€ H.T soit 389 522,4€ T.T.C

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible au « Fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires en s'inscrivant dans l'Axe 1 de renforcement de la performance environnementale dans les territoires

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER le projet de géothermie du groupe scolaire et de la salle des fêtes pour un montant estimatif de 389 522,40€ T.T.C;

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T
Etude de faisabilité	7 590,00€	9 108,00€	ADEME pour la partie « Etude de faisabilité »	4 554,00€
Maitrise d'oeuvre	31 749,00€	38 098,80€	ADEME + Région COT ENR pour la partie travaux	128 368,00€
Travaux	285 263,00€	342 315,60€	FEDER	57 052,60€
	6		Fonds Vert	42 789,45€
			Autofinancement	91 837,95€
Total	324 602,00€	389 522,40€	Total	324 602,00€

DE SOLLICITER une subvention de 42 789,45€ € H.T au titre du « Fonds vert ».

DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les formalités correspondantes

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 18 JAN, 2023

Frédéric Cu

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage le

1 8 JAN. 2023

Pour le Maire,

1 8 JAN. 2023

La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.